



**ARRETE DU MAIRE N°22 – 018 : ARRETE DE REMPLACEMENT DU
MAIRE PAR M. GEORGES BONNET, 1^{ER} ADJOINT**

Monsieur Bruno LAFON, Maire de la Commune de Biganos,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-17 CGCT ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Georges BONNET, premier adjoint au maire, est désigné pour assurer le remplacement provisoire de Monsieur le maire dans la plénitude de ses fonctions pendant les périodes suivantes :

- du 27 juillet 2022 au 3 août 2022 inclus.

Article 2^{ème} : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, aux intéressés, et aux différents services chargés de son exécution.

Fait à Biganos, le 26 juillet 2022

Bruno LAFON
Maire de Biganos
Président de la COBAN



Le Maire

** certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte*

** informe que le présent arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de la présente notification,*